**Zeitschrift:** Domaine public
**Herausgeber:** Domaine public
**Band:** - (2017)
**Heft:** 2188

**Artikel:** Christian Levrat pour une reconnaissance de l'islam : à quelles conditions l'État peut-il nouer des relations avec des représentants des musulmans de Suisse?
**Autor:** Tille, Albert
**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1014423

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

**Download PDF:** 12.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

pas à terme le même que celui de la Haute école de musique (dénommée auparavant Conservatoire de musique). Il y a une dizaine d'années, les habitants des Montagnes s'étaient indignés de voir la leur descendre dans le Bas — avec leurs pianos Steinway de surcroît. Ce transfert leur est resté sur l'estomac. Pour apprendre le 1er décembre 2017 que cette Haute école sera fermée à son tour: elle ne compte plus que deux étudiants neuchâtelois…

## Christian Levrat pour une reconnaissance de l'islam

A quelles conditions l'Etat peut-il nouer des relations avec des représentants des musulmans de Suisse?

*Albert Tille - 07 décembre 2017 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/32500*

160 des 400'000 musulmans vivant dans notre pays sont de nationalité suisse. Nous devons avoir des relations normalisées avec cette large communauté, affirme Christian Levrat dans un entretien accordé à la *SonntagsZeitung*.

Le président du PS demande que l'islam soit reconnu, comme le catholicisme et le protestantisme. C'est pour lui une manière de combattre l'islamophobie. Mais cette reconnaissance ne devrait être accordées qu'aux communautés ayant une interprétation moderne du Coran, qui affichent la transparence et défendent l'égalité entre hommes et femmes. Plusieurs journaux alémaniques ont reproduit ces propos, suscitant une réaction largement négative des lecteurs.

Les déclarations de Christian Levrat ne sont pas nouvelles. Elles répondent au président du PDC. Peu après sa nomination, en avril 2016, Gerhard Pfister esquissait les orientations de son parti: *«Peut-être devons-nous réfléchir à un nouvel article constitutionnel sur la religion. Cela permettrait de régler quelles valeurs sont non négociables et valables pour tous. Cela pourrait être un contre-projet à l'initiative contre le port de la burqa qui vise un problème particulier alors que le problème est plus général.»* Pour Christian Levrat, il faut combattre cette volonté du PDC de créer une identité nationale qui rejette l'islam.

Les relations entre Etat et religion relèvent de la compétence des cantons. C'est à eux d'agir en dialoguant avec les communautés musulmanes en vue de les reconnaître. Jetons un regard sur les relations avec les musulmans des cantons de Vaud et Genève.

La Constitution vaudoise de 2003 accorde le statut privilégié d'institution de droit public aux Eglises protestante et catholique, accompagné d'un financement puisé dans les caisses de l'Etat. La communauté israélite est simplement reconnue comme institution d'utilité publique et n'est pas financée par l'impôt. D'autres communautés, et notamment les associations musulmanes, pourront accéder au même statut si elles en font la demande. Mais pour être reconnues, il leur incombe de démontrer qu'elles peuvent s'intégrer dans le pays en répondant strictement aux exigences de la loi (DP 2111).

Pour fermer la porte aux musulmans, l'UDC Vaud a tenté en 2016 de lancer une initiative contre l'intégrisme religieux. Mais elle n'est parvenue à récolter que 3'000 signatures sur les 12'000 nécessaires. Le terrain est donc libre pour l'Union vaudoise des associations musulmanes qui fédère 17 centres islamiques et va demander sa reconnaissance. Les Verts lui accordent d'ores et déjà leur appui.

Selon la Constitution genevoise de 2012, l'Etat est laïque. Il

observe une neutralité confessionnelle, mais les autorités entretiennent des relations avec les communautés religieuses (art. 3). Ces *«relations»* ne signifient pas une *«reconnaissance»*.

Le projet de loi d'application sur la laïcité, déposé par le gouvernement en 2015, prévoit que les relations avec les communautés religieuses sont du ressort du Conseil d'Etat. C'est lui qui fixe les conditions de ces relations: respect des libertés de croyance, d'opinion et d'information, rejet de toute forme de violence et respect de l'ordre juridique. Les communautés en relation avec l'Etat pourront demander au fisc cantonal de prélever pour elles une contribution religieuse. Ce projet de loi peine à trouver l'approbation du Grand Conseil. Il suscite le débat public. La gauche de la gauche y est hostile, l'Eglise catholique y est favorable.

Pour l'heure, il semble que l'appui aux propositions de Christian Levrat devrait plutôt venir de Vaud que de Genève.

# La «Revue historique vaudoise» 125/2017 se consacre aux migrations

Un dossier riche et rigoureux qui témoigne de l'actualité de l'histoire

*Pierre Jeanneret - 13 décembre 2017 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/32517*

Depuis quelques années, la *Revue historique vaudoise*, éditée par Antipodes, a renouvelé son *look*, pour le plus grand bonheur de ses lectrices et lecteurs. Celui-ci est devenu moins austère et plus moderne. En outre, la revue accorde désormais une place relativement importante à l'image.

Hormis ses rubriques traditionnelles, ce numéro est essentiellement consacré à un problème d'une singulière actualité, celui de l'immigration, perçue dans sa dimension historique.

Laurence Marti se penche sur le cas d'Aubonne au 19e siècle, et cela à travers un exemple emblématique, celui de la famille piémontaise Locca. Comme nombre de ses compatriotes qui ont effectué à pied, par le Grand-Saint-Bernard, 250 kilomètres de route, Pietro Locca va travailler dans la bourgade vaudoise comme gypsier. Son patron Giacomo Zanetti, Piémontais lui aussi, engage comme ouvriers ses compatriotes. Par un mariage avec une Vaudoise et la fondation d'une petite entreprise, les Locca s'intègrent dans la vie locale.

La première vague d'immigrés à Aubonne – suisses ou étrangers (avant la révision de la Constitution fédérale de 1874, le droit absolu d'établissement intercantonal n'existait pas) – est composée d'artisans. C'est une population essentiellement masculine. Les femmes, peu nombreuses, servent surtout comme domestiques. Puis cette immigration se diversifie. A la marge, l'auteure signale le cas de quelques privilégiés, un comte hongrois ou une comtesse russe qui s'installent dans la localité.

Georges Andrey s'intéresse, lui, à l'implantation fribourgeoise en terre vaudoise, à travers le cas des verriers de Semsales transférés à la verrerie de Saint-Prex (1914-1948). Cela depuis le rachat de l'entreprise fribourgeoise périclitante par un patron vaudois dynamique, Henri Cornaz, et le transfert de la production sur les bords du Léman. *«Bon patron»*, certes paternaliste, radical *«progressiste»* ou potentat local asservissant son personnel, les avis divergent sur le personnage… Toujours est-il que cette arrivée massive de travailleurs fribourgeois